

**Arrêté portant modification de l'arrêté n°2016-008 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Michel GENESTIER, 7<sup>ème</sup> Vice-président**

**Arrêté n° 2017-011**

**Le Président,**

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9,

**VU** l'arrêté n°2016-008 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Michel GENESTIER, 7<sup>ème</sup> Vice-président,

**CONSIDERANT** que le Président peut, sous sa responsabilité, donner délégation aux vice-présidents et autres membres du Bureau,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de modifier le champ de la délégation qui est donnée à Monsieur Jean-Michel GENESTIER, 7<sup>ème</sup> Vice-président,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de compléter les domaines dans lesquels il est donné délégation de signature au 7<sup>ème</sup> Vice-président,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** L'article 1 de l'arrêté n°2016-008 est modifié comme suit :

« Monsieur Jean-Michel GENESTIER, 7<sup>ème</sup> Vice-président, est délégué pour traiter des affaires relatives au développement économique, à l'emploi et à l'insertion. »

**ARTICLE 2 :** L'article 3 de l'arrêté n°2016-008 est modifié comme suit :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel GENESTIER, 7<sup>ème</sup> Vice-président, pour signer :

- Les certificats de conformité de raccordement au réseau d'assainissement,
- Les autorisations et refus de raccordement au réseau d'assainissement,
- Les procès-verbaux de réception de travaux pour des travaux relevant des compétences de l'Etablissement public territorial,
- Les avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme, lorsque ces avis relèvent des compétences de l'Etablissement public territorial. »

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement public territorial et notifié à l'intéressé.

Fait à Noisy le Grand, le **18 JAN. 2017**



Le Président

Michel TEULET

Le Directeur général des services,  
par délégation du Président,  
certifie le caractère exécutoire  
du présent acte reçu en Préfecture le

**18 JAN. 2017**

Affiché - Notifié le

Le Directeur Général des Services  
Guillaume CLÉDIÈRE



Notification faite à l'intéressé le :  
Spécimen de signature :